

# Embauchez un étudiant dans le secteur de l'énergie



**Votre entreprise fait-elle affaire dans le secteur de l'énergie terrestre ou extracôtière ou des ressources d'énergie renouvelables? Pourquoi ne pas embaucher un étudiant cet été?**

## **Programme de formation des étudiants du ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse**

- Les entreprises du secteur privé peuvent être admissibles à une subvention salariale de 50 % jusqu'à concurrence de 7,50 \$ l'heure.
- Les entreprises locales, nationales et internationales ont un accès immédiat aux étudiants des universités et collèges communautaires de la Nouvelle-Écosse qui étudient dans une vaste gamme de disciplines.

Le programme de formation des étudiants dans le secteur de l'énergie est parrainé par le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse.

[www.gov.ns.ca/energy](http://www.gov.ns.ca/energy)

### **Séance d'été :**

**Du 2 mai au 26 août 2011**

Étudiants co-op :

minimum de 14 semaines

Autres étudiants :

minimum de 8 semaines

Étudiants récemment diplômés :

minimum de 8 semaines

### **Coordonnées :**

John Kean

Division des affaires et de la technologie

902-424-2705

[keanj1@gov.ns.ca](mailto:keanj1@gov.ns.ca)

Les étudiants doivent communiquer avec le bureau de placement de leur programme co-op.

**Date limite pour les demandes :  
le 15 avril 2011**